RCS : TOULOUSE
Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1974 B 00379
Numéro SIREN : 301 985 552
Nom ou dénomination : ABC PLASTIK

Ce dépôt a été enregistré le 14/01/2013 sous le numéro de dépôt A2013/000613

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULOUSE

1640100

Dénomination : ABC PLASTIK
Adresse : centre commercial 7 Rue Rene Sirot 31094 Toulouse Cedex 1 -FRANCE-

n° de gestion : 1974B00379
n° d'identification : 301 985 552

n° de dépôt : A2013/000613
Date du dépôt : 14/01/2013

Pièce : procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 30/06/2012

1640100

Déposé au greffe du tribunal de commerce de Toulouse le

14 JAN. 2013

enregistré sous le numéro : 613

N° de gestion : 74B379

ABC PLASTIK
SARL AU CAPITAL DE 15 244 EUROS
CENTRE COMMERCIAL DE GROS
7 Rue René SIROT 31094 TOULOUSE CEDEX
SIRENE 301 985 552 00050 APE 252C
RCS TOULOUSE 74 B 379

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2012

L'an deux mille douze,
le 30 Juin, à 16 heures trente,
les associés de la société "ABC PLASTIK", se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur la convocation faite par la gérante, conformément aux dispositions légales et statutaires.

Etaient présents ou représentés:

La société Alpha Film, représentée par Mme Françoise OURNIER, titulaire de 1.000 parts

L'assemblée est présidée par la gérante, Madame Françoise OURNIER, qui constate que la totalité des parts constituant le capital est présente, et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer sur les résolutions prévues à l'ordre du jour.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des associés le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

La Présidente rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:
.Nomination du commissaire aux comptes suppléant.
.Questions diverses.

Puis lecture est donnée du rapport de la Gérante.

La discussion est ouverte et diverses observations sont échangées.
Personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes prévues à l'ordre du jour de l'assemblée.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale nomme, en qualité de commissaire aux comptes suppléant Monsieur Xavier MOLINA, exerçant 46 Rue MARCLAN, 31600 MURET, en remplacement de Monsieur Fernand MOLINA, devenu commissaire aux comptes titulaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17 H 00.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par la gérante.

CERTIFIE CONFORME